

SEANCE DU 4 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi quatre janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 décembre deux mille seize, s'est réuni salle de la mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence du Maire, Madame Colette AZÉ.

Etaient présents : Romain AUDEÇON, Colette AZÉ, Michèle BAZIN, Emeline BÉNÉTEAU, Daniel BOTTREAU, Sébastien BOUGEARD, Laëtitia DESBOIS, Jean-Jacques GAZAVE, Julien MARIE, Michel ROLLAND, Denis SALLÉ, Éric TAILLANDIER

Absence avec pouvoir : Nicole MARCHESE donnant pouvoir à Mme Colette AZÉ.

M. Romain AUDEÇON est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et validé à l'unanimité.

Délibérations :

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Délibération n°7.1-2017-MLL-001

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissement dans la limite de 1/4 des investissements budgétés l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les propositions de Madame le Maire dans les conditions ci-dessus et précise que ces crédits seront repris au budget 2017.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Modification des articles 3 et 4 des délégations d'attribution du Conseil municipal au maire

Délibération n°5-4-2017-MLL-002

Considérant la demande faite par un conseiller lors de la réunion précédente du Conseil municipal ;

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la décision de modifier les délégations relatives aux articles 3 et 4 attribuées au maire le 6 mai 2014 par le Conseil municipal doit être prise à la majorité.

Après en avoir délibéré, à l'issue du vote, il apparait que le Conseil municipal ne souhaite pas modifier la liste des délégations d'attributions.

Par 10 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention.

Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour travaux d'aménagement du carrefour de La Croix

Délibération n°7-5-2017-MLL-003

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg, Madame le Maire indique que les deux premières phases du projet étant achevées, il convient de lancer la troisième phase, à savoir la sécurisation du carrefour de La Croix.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le plan de financement prévisionnel (coûts estimés) de cette opération inclus dans l'avant-projet.

Cet aménagement concerne la sécurisation du carrefour de la Croix de Rigny situé sur la RD7, étroit et dangereux sans aucune visibilité, emprunté deux fois par jour par les collégiens et lycéens venant de la rue de Lionnière et en amont du carrefour pour rejoindre l'arrêt de bus scolaire en direction d'Avoine et Chinon, également très fréquenté par les cyclistes de la Loire à vélo.

Ces travaux concerneront :

- L'aménagement de la voirie sur une longueur de 272 mètres (du n°11 rue d'Azay-le-Rideau jusqu'au cimetière) avec mise en place de 2 plateaux sur les intersections.
- Elargissement de la voirie sur l'espace du virage sur une largeur de 2.50 mètres, avec mise en place d'une bande protégée de la même largeur.
- Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement bordant la voie
- Enfouissement des réseaux téléphoniques, eaux pluviales, électricité et remplacement de l'éclairage public.

Madame le Maire indique qu'il est possible de présenter à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de lancer la phase 3 du projet d'aménagement du centre-bourg en 2017
- AUTORISE Mme le Maire à demander cette aide à Monsieur le Préfet

Par 13 voix pour 0 voix contre 0 abstention

Demande de subvention au titre du FDSR pour travaux d'aménagement du carrefour de la Croix (enveloppe projet)

Délibération n°7-5-2017-MLL-004

Madame le maire indique qu'il est possible de présenter au Département une demande de subvention au titre de l'enveloppe projet du FDSR, dans la mesure où ce projet est le projet principal du mandat et qu'il ne sera pas présenté une nouvelle demande dans le cadre de cette enveloppe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE de lancer la phase 3 du projet d'aménagement du centre-bourg en 2017
- AUTORISE Mme le Maire à demander cette subvention au Conseil départemental.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Demande de subvention sur réserve parlementaire pour travaux d'aménagement d'un parking derrière l'église paroissiale.

Délibération n°7-5-2017-MLL-005

Madame le Maire explique au Conseil municipal que, dans le cadre de la mise à disposition d'aires de stationnement pour les habitants et les visiteurs nombreux sur la commune en période touristique, il est essentiel de permettre aux touristes de circuler sur l'ensemble du territoire communal et de visiter le centre du village. C'est dans ce sens que nous avons, avec le concours de la CCPAR, réalisé en 2016 un parcours nature le long de l'Indre, joignant le château à l'église paroissiale.

Pour offrir des possibilités de stationnement, Madame le Maire prévoit l'aménagement du parking derrière l'église, simultanément à la mise en place de la borne de recharge électrique, subventionnée à hauteur de 90% par le SIEIL.

Le projet comprend 34 places de stationnement, dont 2 pour les voitures électriques et 1 place PMR. Les travaux prendront en compte la gestion des eaux pluviales et la réfection de la voirie.

Madame le maire indique qu'il est possible de présenter à Monsieur le Député une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE ce projet
- AUTORISE Mme le Maire à demander cette subvention à Monsieur le Député.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Demande de subvention au titre du FDSR pour travaux d'aménagement d'un parking derrière l'église paroissiale (enveloppe socle)

Délibération n°7-5-2017-MLL-006

Madame le maire indique qu'il est possible de présenter au Département une demande de subvention au titre de l'enveloppe « socle » du FDSR pour un montant de 10 002 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE ce projet
- AUTORISE Mme le Maire à demander cette subvention au Conseil départemental

Par voix 13 pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Instauration du nouveau régime indemnitaire au Rédacteur tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel.

Délibération n°4.5-2017-MLL-007

Vu la nouvelle réglementation du CGCT, il est nécessaire d'appliquer le Régime Indemnitaire au Rédacteur tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer la nouvelle réglementation

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention,

Adhésion de la commune de SEPMES au Syndicat des Cavités 37

Délibération n°9.1-2017-MLL-008

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SEPMES du 08 septembre 2016 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, n'émet aucune objection à cette nouvelle adhésion.

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Points divers :

Madame le Maire informe les élus

- De la date du Noël des agents communaux le vendredi 6 janvier à 11h30 et les invite à partager ce moment convivial.
- Des différentes dates de vœux des communes du territoire communautaire.
- Du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes d'Azay-le-Rideau
- Sur les diverses informations mises à leur disposition au secrétariat.

Mme Emeline BÉNÉTEAU fait part

- De la modification des horaires de bus scolaire pendant les travaux au Néman.
- Des réunions des comités enfance-jeunesse et culture début janvier.
- Sur l'appréciation des illuminations perçue des habitants.

Monsieur Sébastien BOUGEARD fait un condensé de la réunion du SMICTOM du 12/12/2016.

Monsieur Michel ROLLAND fait part d'une réorganisation du marathon 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h 45.